

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, tenue au lieu et à l'heure des séances le 5 août 2025.

Sont présents(es) : Sièges #1 - Gilles Ouellet
Siège #3 - Stéphanie Bard
Siège #4 - Francine Bard
Siège #5 - Gabriel D'Anjou

Sont absentes : Sièges #2 - Marilyne Lévesque
Siège #6 - Danielle D'Anjou

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Gilles DesRosiers. Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

883-08-25

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Francine Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel qu'il a été présenté, le point varia demeurant ouvert.

ADOPTÉ

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - LÉGISLATION**
 - 3.1 -** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er juillet 2025
- 4 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION**
 - 4.1 -** Approbation des comptes à payer du mois de juillet 2025
 - 4.2 -** Demandes de don et commandite
 - 4.3 -** Dépôt des états comparatifs au 30 juin 2025
- 5 - TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORT**
 - 5.1 -** Dépôt de la version 1 de la TECQ 2024-2028
 - 5.2 -** Réfection et remplacement de ponceaux sur les avenues de la Rivière et des Érables
 - 5.3 -** Dépôt d'une demande de subvention au PAVL pour le projet de réfection et de remplacement de ponceaux sur les avenues de la Rivière et des Érables / Acceptation d'une soumission
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 6.1 -** Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 47-25 relatif à l'encadrement des mises à l'eau et au lavage obligatoire des embarcations et des accessoires de navigation, de sports et de toutes activités nautiques sur le territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant
 - 6.2 -** Association des propriétaires du Lac St-Pierre (Kamouraska) inc. / Demande de soutien financier
 - 6.3 -** Mandat FQM / Accompagnement en lien avec l'attestation d'assainissement municipal
- 7 - LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE**
 - 7.1 -** Demande d'appui de Communo-Vet, services vétérinaires

- 8 - VARIA
 - 8.1 - Rapport du maire, des conseillères et des conseillers
- 9 - CORRESPONDANCE
- 10 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - LÉGISLATION

884-08-25

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er juillet 2025

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 1er juillet 2025 a été déposée dans le conseil sans papier au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance, afin de permettre aux membres du conseil d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

IL EST PROPOSÉ par Stéphanie Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er juillet 2025 soit adopté, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

ADOPTÉ

4 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

885-08-25

4.1 - Approbation des comptes à payer du mois de juillet 2025

IL EST PROPOSÉ par Gilles Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés et à payer pour le mois de juillet 2025, totalisant la somme de 122 917,16 \$, comme il apparaît dans la liste déposée.

QUE le conseil autorise la greffière-trésorière adjointe à en faire le paiement.

ADOPTÉ

886-08-25

4.2 - Demandes de don et commandite

IL EST PROPOSÉ par Francine Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil retienne la demande du Centre-Femmes La Passerelle du Kamouraska, pour un montant de 50 \$, pour sa campagne de financement pour des rénovations majeures.

ADOPTÉ

887-08-25

4.3 - Dépôt des états comparatifs au 30 juin 2025

Dépôt, par la directrice générale et greffière-trésorière, des états comparatifs au 30 juin 2025 dans le conseil sans papier, conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

5 - TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORT

888-08-25

5.1 - Dépôt de la version 1 de la TECQ 2024-2028

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ par Gabriel D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉ

889-08-25

5.2 - Réfection et remplacement de ponceaux sur les avenues de la Rivière et des Érables

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la Municipalité, madame Sylvie Dionne, directrice générale, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

IL EST PROPOSÉ par Gilles Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Sylvie Dionne est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉ

890-08-25

5.3 - Dépôt d'une demande de subvention au PAVL pour le projet de réfection et de remplacement de ponceaux sur les avenues de la Rivière et des Érables / Acceptation d'une soumission

CONSIDÉRANT le projet de réfection et de remplacement de ponceaux sur les avenues de la Rivière et des Érables;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une soumission de Bouchard Service-Conseil pour le dépôt d'une demande d'aide financière au PAVL pour ce projet de réfection, au montant de 840,00 \$, avant taxes;

IL EST PROPOSÉ par Gabriel D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil accepte la soumission de Bouchard Service-Conseil, telle qu'elle a été déposée;

QUE les crédits seront pris dans la TECQ 2024-2028.

ADOPTÉ

6 - HYGIÈNE DU MILIEU

891-08-25

6.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 47-25 relatif à l'encadrement des mises à l'eau et au lavage obligatoire des embarcations et des accessoires de navigation, de sports et de toutes activités nautiques sur le territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant

Un avis de motion est donné par Francine Bard à l'effet qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du conseil le Règlement numéro 47-25 relatif à l'encadrement des mises à l'eau et au lavage obligatoire des embarcations et des accessoires de navigation, de sports et de toutes activités nautiques sur le territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant.

Dépôt et présentation du projet de règlement no 47-25 par madame Sylvie Dionne.

Le projet de règlement no 47-25 est déposé dans le conseil sans papier et joint en annexe à l'avis de motion comme s'il avait été reproduit en totalité.

Une copie du projet de règlement no 47-25 est également disponible sur le site internet de la municipalité.

892-08-25

6.2 - Association des propriétaires du Lac St-Pierre (Kamouraska) inc. / Demande de soutien financier

CONSIDÉRANT qu'un montant avait été prévu au budget 2025 pour soutenir les démarches de l'Association des propriétaires du Lac St-Pierre en vue du maintien de la santé du lac;

IL EST PROPOSÉ par Stéphanie Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil accepte la demande de soutien financier de l'Association des propriétaires du Lac St-Pierre (Kamouraska) inc., pour un montant de 2 600 \$;

QUE le conseil autorise la directrice générale à en faire le paiement.

ADOPTÉ

893-08-25

6.3 - Mandat FQM / Accompagnement en lien avec l'attestation d'assainissement municipal

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu par courriel un préavis d'attestation d'assainissement municipal numéro 100-0717 - Ouvrage municipal d'assainissement municipal des eaux usées et qu'il y a lieu de donner suite aux informations demandées;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé une offre de service de la FQM / Direction de l'ingénierie, infrastructures et adaptation aux changements climatiques, et que celle-ci est jointe à la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ par Gilles Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil accepte l'offre de service de la FQM sur la base d'une banque de temps de l'ordre de 8 000 \$ en accompagnement en lien au préavis d'attestation d'assainissement municipal numéro 100-0717 et numéro de référence 7315-01-01-1033011, 402479873;

QUE les crédits budgétaires seront pris à même le budget 2025 du réseau d'égout.

ADOPTÉ

7 - LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE

894-08-25

7.1 - Demande d'appui de Communo-Vet, services vétérinaires

CONSIDÉRANT que Communo-Vet, services vétérinaires, est un OBNL qui a une mission en économie sociale, contribuant au bien-être de la communauté régionale par des soins vétérinaires de qualité aux animaux de compagnie;

CONSIDÉRANT que l'organisme répond à des préoccupations de santé publique, de contrôle des populations animales et aux enjeux d'accessibilité aux soins vétérinaires;

CONSIDÉRANT que les profits sont dédiés au déploiement de projets au service de la communauté;

CONSIDÉRANT que l'organisme développe un projet visant à combler les besoins de la population en services vétérinaires en ajoutant de nouvelles ressources au sein de l'équipe et en augmentant la capacité chirurgicale et les autres services;

CONSIDÉRANT que l'organisme recherche des partenaires financiers et a besoin d'appuis pour ce faire;

IL EST PROPOSÉ par Stéphanie Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil appuie l'OBNL Communo-Vet, services vétérinaires, dans sa démarche de recherche partenaires financiers afin d'atteindre leur objectif d'augmenter les services offerts à notre communauté et d'offrir une meilleure accessibilité aux soins vétérinaires.

ADOPTÉ

8 - VARIA

8.1 - Rapport du maire, des conseillères et des conseillers

Le maire et les conseillères et conseillers présents(es) déposent le rapport de leurs activités depuis la dernière séance.

9 - CORRESPONDANCE

La greffière-trésorière adjointe a déposé dans le conseil sans papier la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire.

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions de la part de l'assistance, qui n'ont nécessité aucune prise de décision.

895-08-25

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Gabriel D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 20 h 07.

ADOPTÉ

Je, Gilles DesRosiers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gilles DesRosiers, maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées par le conseil municipal de Saint-Gabriel-Lalemant.

Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière